

28-29 août 2010  
Formulaire d'inscription



# RIAC

Rencontres Internationales  
des Anciens de la Cité

# 2010

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Nom de jeune fille (porté lors du séjour à la cité internationale) : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_ date de naissance : \_\_\_\_\_

Dates de résidence à la cité internationale : \_\_\_\_\_

Maison(s) de résidence : \_\_\_\_\_

## Mes coordonnées

Adresse : \_\_\_\_\_

code postal : \_\_\_\_\_ ville : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ portable : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

## Ma profession actuelle

Fonction : \_\_\_\_\_

Entreprise / organisme : \_\_\_\_\_

## Ma participation aux RIAC 2010

date d'arrivée (et heure d'arrivée à la cité internationale, si connue) : \_\_\_\_\_

date de départ : \_\_\_\_\_

Je viendrai :  seul  accompagné

nom, prénom et âge (pour les enfants) des accompagnants :

1. \_\_\_\_\_ 4. \_\_\_\_\_

2. \_\_\_\_\_ 5. \_\_\_\_\_

3. \_\_\_\_\_ 6. \_\_\_\_\_

## Je choisis ma formule

TARIF « PREMIERS INSCRITS » : POUR toute inscription adressée avant le 30 avril 2010, bénéficiez d'un tarif réduit sur les forfaits !

| Formules  | Prix unitaire TTC | Tarif « 1 <sup>ers</sup> INSCRITS » TTC | quantité | Prix total TTC |
|---|-------------------|---|----------|----------------|
| <input type="checkbox"/> <b>Inscription obligatoire</b><br><b>ACCÈS AUX ACTIVITÉS</b> – Accès aux tables rondes et à l'ensemble des activités prévues dans le programme (hors repas, hébergement, visite d'un monument le dimanche) | gratuit           | gratuit                                 |          | gratuit        |
| <input type="checkbox"/> <b>FORFAIT COUPLE</b> - 2 jours/2 nuits confort pour 2 personnes, tous les repas inclus.   | <del>250 €</del>  | 237,50 €                                |          |                |
| <input type="checkbox"/> <b>FORFAIT INDIVIDUEL CONFORT</b> - 2 jours/2 nuits confort pour 1 personne, tous les repas inclus   | <del>145 €</del>  | 137,75 €                                |          |                |
| <input type="checkbox"/> <b>FORFAIT INDIVIDUEL STANDARD</b> - 2 jours/2 nuits standard pour 1 personne, tous les repas inclus   | <del>126 €</del>  | 119,70 €                                |          |                |
| <input type="checkbox"/> <b>HEBERGEMENT COUPLE</b> - 2 jours/2 nuits confort pour 2 personnes, petits-déjeuners inclus  | 110 €             | 110 €                                   |          |                |
| <input type="checkbox"/> <b>HEBERGEMENT INDIVIDUEL CONFORT</b> - 2 jours/2 nuits confort pour 1 personne, petits-déjeuners inclus   | 75 €              | 75 €                                    |          |                |
| <input type="checkbox"/> <b>HEBERGEMENT INDIVIDUEL STANDARD</b> - 2 jours/2 nuits standard pour 1 personne, petits-déjeuners inclus   | 56 €              | 56 €                                    |          |                |
| <input type="checkbox"/> <b>DEJEUNER</b> – samedi 28 août – prix par personne   | 15 €              | 15 €                                    |          |                |
| <input type="checkbox"/> <b>SOIREE DE GALA</b> – avec cocktail dînatoire – samedi 28 août – Prix par personne   | 55€               | 55€                                     |          |                |
| <input type="checkbox"/> <b>VISITE PRIVEE</b> d'un monument parisien – dimanche 29 août (matin)   | gratuit           | gratuit                                 |          | gratuit        |

L'ensemble des prestations est détaillé dans la plaquette RIA C 2010.  
Aucune autre option que celles proposées n'est réservable.

coût total de la réservation :

## moyen de paiement

- chèque bancaire** du montant total de la réservation, soit \_\_\_\_\_ € à l'ordre de la  **cité universitaire internationale de Paris**, à renvoyer à l'attention de Marion Hourdel – Inscriptions RIAC 2010 – cité internationale universitaire de Paris – 17 boulevard Jourdan – 75014 Paris.
- virement bancaire** d'un montant de \_\_\_\_\_ € (cf. RIB ci-dessous). merci d'envoyer une copie de l'ordre de virement à [riac@ciup.fr](mailto:riac@ciup.fr) ou par courrier à l'adresse ci-dessus. Les virements devront mentionner clairement vos nom et prénom, et la référence RIAC 2010.

| relevé d'identité bancaire (RIB)  |              |                  |         |
|---|--------------|------------------|---------|
| domiciliation   |              |                  |         |
| BNPPARB MONTPARNASSE ENT (00274)  |              |                  |         |
| code banque   | code guichet | numéro de compte | clé RIB |
| 30004   | 00062        | 00020003459      | 28      |
| <b>numéro de compte bancaire international (IBAN) :</b><br>FR76 3000 4000 6200 0200 0345 928                            |              |                  |         |
| <b>BIC (bank identification code) :</b> BNPAFRPPXV<br>FONDATION NATIONALE<br>cité internationale universitaire de Paris |              |                  |         |

Les modalités d'annulation sont détaillées dans les conditions générales de vente.

une fois votre formulaire d'inscription et votre règlement reçus, vous recevrez en retour une **confirmation d'inscription**, qu'il vous faudra présenter lors de votre arrivée à l'événement.

- J'ai lu et j'accepte les conditions générales de vente.
- Je ne souhaite pas recevoir d'informations de la part de la cité internationale ou de l'Alliance internationale.

fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

signature :

## contact

Pour toute question ou information supplémentaire, vous pouvez contacter l'équipe d'organisation par email : [riac@ciup.fr](mailto:riac@ciup.fr) ou par téléphone : +33 (0)1 44 16 65 34

Le formulaire est à renvoyer à l'adresse suivante :

Marion Hourdel  
Inscriptions RIAC 2010  
cité internationale universitaire de Paris  
17 boulevard Jourdan  
75014 Paris  
France

# RIAC Rencontre internationale des Anciens de la Cité 2010

## conditions générales de vente

toute réservation d'une participation aux RIAC 2010 entraîne l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.

### INSCRIPTION ET RÉSERVATION

L'offre proposée est valable uniquement pour les anciens résidents de la cité internationale universitaire de Paris (CIUP) et leurs proches qui les accompagnent (conjoint et enfants). L'équipe d'organisation des RIAC se réserve le droit d'annuler une réservation si celle-ci ne concerne pas un ancien résident de la CIUP.

La réservation sera prise en compte à réception de votre confirmation de réservation dûment signée, accompagnée du règlement du coût total de l'inscription. dans le cas d'une réservation par internet, elle sera prise en compte après validation du formulaire en ligne et du paiement.

seules les options proposées dans le formulaire d'inscription peuvent être souscrites. aucune adaptation de ces formules ne pourra être effectuée.

#### dates limites de réservation

La réservation des forfaits et de l'hébergement est possible jusqu'au **30 juin 2010**. La réservation des repas du samedi (déjeuner et soirée de gala) est possible jusqu'au **31 juillet 2010**.

#### conditions d'annulation

toute annulation doit être confirmée par écrit (courrier ou mail).

pour toute annulation avant le **30 juin 2010**, l'intégralité de la réservation prépayée vous sera remboursée.

pour toute annulation au-delà du **30 juin 2010**, aucun remboursement ne sera effectué.

Les remboursements seront effectués par virement bancaire, sous réserve de transmission d'un RIB complet et valide, dans un délai maximal de 3 mois à compter de la date d'annulation.

Les frais bancaires restent à la charge du participant.

#### paiement

Le règlement doit être fait en euros. Les frais bancaires éventuels sont à la charge du participant.

Le paiement peut être effectué par :

- carte bancaire (par paiement en ligne, uniquement si la réservation est effectuée sur internet, à compter de la mise en ligne du site [www.riac.fr](http://www.riac.fr) en mars 2010)

- chèque : les chèques devront être libellés à l'ordre de « cité internationale universitaire de Paris. »

- virement : les virements devront mentionner clairement vos nom, prénom ainsi que la référence RIAC 2010. une copie de l'ordre de virement devra être adressée à la cité internationale universitaire de Paris par email à [riac@ciup.fr](mailto:riac@ciup.fr) ou par courrier à Marion Hourdel –RIAC 2010 – cité internationale universitaire de Paris – 17 boulevard Jourdan – 75014 Paris - France.

### HÉBERGEMENT

#### catégories et descriptif des logements :

- studio : lavabo, douche, wc et kitchenette équipée
- chambre individuelle confort : chambre avec douche, lavabo et wc
- chambre individuelle standard : chambre avec lavabo; douches et wc communs

Les draps et couvertures sont fournis ainsi que les serviettes de toilette.

#### Attribution des chambres

pour des raisons d'organisation et de disponibilité des chambres aux dates de l'événement, les participants ne peuvent pas choisir la maison dans laquelle ils seront accueillis. Le nom de la maison pourra être communiqué à partir du mois de juillet 2010, sur demande.

#### occupants

Les mineurs (moins de 18 ans) ne sont pas acceptés, sauf les enfants accompagnés de leur famille.

L'occupant s'engage à respecter le règlement intérieur (voir ci-après), valable dans toutes les maisons de la cité internationale universitaire de Paris.

#### nombre d'occupants

Les chambres individuelles « standard » et « confort » peuvent accueillir un seul occupant, les studios : deux occupants.

#### horaires d'arrivée et de départ

Les chambres sont mises à la disposition des participants à partir de 16 heures le vendredi 27 août 2010.

Les chambres devront être libérées au plus tard le dimanche 29 août 2010 à 9h, et les clés et/ou cartes devront être restituées avant le départ.

# RIAC

Rencontres Internationales  
des Anciens de la Cité

# 2010

## REGLEMENT INTERIEUR

Applicable aux participants ayant choisi  
une formule avec hébergement

L'occupant s'engage à respecter le règlement intérieur, valable dans toutes les maisons de la cité internationale universitaire de Paris.

### ATTRIBUTION ET OCCUPATION DES CHAMBRES

#### Attribution

L'attribution des chambres est du seul ressort de l'équipe d'organisation des RIAC. Aucune permutation ne peut être effectuée sans son accord préalable. Il appartient à chaque participant de respecter l'état de la chambre mise à sa disposition.

#### visites

toute personne étrangère à la maison, non accompagnée d'un participant, doit se présenter à l'accueil pour faire annoncer sa visite. En cas d'absence ou de refus du participant, l'accès à la maison n'est pas autorisé. Aucune visite ne peut se faire entre 23H00 et 7H00.

#### Assurance

Le tarif comprend une assurance des effets personnels à hauteur de 4 600 euros, exclusivement contre le vol avec effraction.

Les participants ayant des effets personnels d'une valeur supérieure, ou souhaitant s'assurer à des conditions particulières sont invités à souscrire une assurance particulière auprès de l'organisme de leur choix.

### VIE DE LA MAISON

#### comportement

La vie au sein de la résidence exige le respect du repos et du travail de chacun. Le silence est requis dans les étages à partir de 22H00.

une tenue décente est exigée dans l'enceinte de la cité internationale universitaire de Paris.

#### parties communes

d'une manière générale, l'utilisation des parties communes doit respecter les normes de sécurité en vigueur affichées. En référence à la loi en vigueur, il est strictement interdit de fumer dans les locaux communs de la maison.

#### sécurité

Les personnes logées au rez-de-chaussée des résidences doivent impérativement fermer leur fenêtre quand ils sont absents du logement ou pendant leur sommeil.

Il est formellement interdit de déposer des objets sur le rebord des fenêtres.

Les animaux sont interdits dans la maison.

En cas d'infraction à ces règles, l'occupant de la chambre sera tenu pour responsable de tout dommage et pourra faire l'objet de poursuites.

#### Accès

une carte d'entrée et/ou une clef de chambre est remise à chaque participant. Elle devra être restituée à l'issue de l'événement, au plus tard le dimanche 29 août à 9h.

En cas de perte de la clé ou de la carte, une compensation financière du montant de la clé ou de la carte sera demandée au participant.